

QUESTIONS	RÉPONSES	COMMENTAIRES, PRÉCISIONS & DÉTAILS
1-Règles déontologiques adoptées en matière de procédures d'expertise scientifique et technique :		
1-1 Votre organisme a t'il produit un code de déontologie (ou un texte de procédures formalisées) concernant ses procédures d'expertise scientifique et technique ?		
Dans l'affirmative merci de nous les communiquer par courriel à		
1-2 Des experts extérieurs (parfois appelés « personnes qualifiées ») sont-ils impliqués dans les procédures d'expertise scientifique et technique de votre organisme?		
Dans l'affirmative, est-ce au sein de (plusieurs réponses possibles) :		
*comités d'évaluation externe de votre organisme		
*groupes de travail ad hoc pour compléter les compétences internes disponibles		
*comités d'expertise associant compétences internes et externes		
*comités d'expertise composés exclusivement d'experts extérieurs		
*autres modalités (à préciser en clair) :		
1-3 Modalités de sélection des experts extérieurs en cas de réponse affirmative à la question précédente :		
*Processus de candidature :		
- appel à candidature ouvert et public		
- contact d'experts potentiels repérés par l'organisme		
- autre modalité (préciser en clair)		
*Énonce de critères à remplir pour être retenu (en clair)		
*Quelles sont les parties impliquées dans la sélection des experts extérieurs ?		
- comité interne		
- comité externe		
- comité hybride		
1-4 Des représentants de la société civile (parties prenantes des sujets traités par l'organisme) sont-ils impliqués dans la sélection des experts extérieurs ?		

Préciser leur rôle dans le processus de sélection (en clair)		
1-5 Selon quelles modalités l'identité des experts extérieurs est-elle rendue publique ?		
*elle n'est pas rendue publique		
*au moment de la mise en place des groupes d'experts sur chaque sujet traité (soit, avant le démarrage des travaux)		
*dans le rapport issu des groupes d'experts (soit, après la fin des travaux)		
*autre modalité (rapport annuel, site Internet de l'organisme ...) (préciser en clair)		
1-6 Les experts extérieurs de l'organisme sont-ils aussi astreints à produire une déclaration d'intérêts ?		
Dans l'affirmative préciser les modalités de publicité de leurs possibles liens d'intérêt:		
*via le site Internet de l'organisme		
*dans un document interne consultable à la demande (préciser les modalités en clair)		
1-7 Les experts intérieurs de l'organisme sont-ils aussi astreints à produire une déclaration d'intérêts ?		
Dans l'affirmative, préciser les modalités de publicité de leurs possibles liens d'intérêt :		
*les liens d'intérêt des experts intérieurs ne sont pas rendus publics		
*via le site Internet de l'organisme		
*à l'occasion des rapports d'expertise auxquels ils sont associés		
*dans un document interne consultable à la demande (préciser les modalités en clair)		
1-8 Modalités de gestion de conflits d'intérêts identifiés (experts extérieurs) :		
*question sans objet (les possibles liens d'intérêt ne sont pas recherchés)		
*interdiction de traiter les affaires correspondantes (détailler en clair les modalités de cette interdiction) :		
*absence lors des réunions traitant de ces dossiers		
*abstention lors des réunions traitant de ces dossiers		
*autres modalités (préciser en clair) ...		
1-9 Les modalités de gestion des conflits d'intérêts sont-ils différents s'il s'agit d'experts intérieurs ?		

Dans l'affirmative, préciser en clair les modalités s'appliquant aux experts intérieurs :		
*interdiction de traiter les affaires correspondantes (détailler en clair les modalités de cette interdiction) :		
*absence lors des réunions traitant de ces dossiers		
*abstention lors des réunions traitant de ces dossiers		
*autres modalités (préciser en clair)		
1-10 Modalités de sanction en cas d'omission de déclaration de liens d'intérêts en relation avec les sujets qu'ils ont à traiter, par des experts extérieurs (plusieurs réponses possibles selon les cas) :		
*question sans objet (les possibles liens d'intérêt ne sont pas recherchés)		
*rappel des règles déontologiques de l'organisme		
*exclusion du pool des experts consultables		
*signalement de l'expert à l'autorité administrative compétente		
*autres modalités (préciser en clair)		
Au cours des 3 dernières années, combien de cas d'omission de déclaration de liens d'intérêts pour des experts extérieurs ont été identifiés au sein de votre organisme ?		
*question sans objet (les possibles liens d'intérêt ne sont pas recherchés)		
*nombre de cas d'omission de déclaration de liens d'intérêts pour des experts extérieurs : ...		
1-11 Modalités de sanction en cas d'omission de déclaration de liens d'intérêts en relation avec les sujets qu'ils ont à traiter, par des experts intérieurs (plusieurs réponses possibles selon les cas) :		
*question sans objet (les possibles liens d'intérêt ne sont pas recherchés)		
*rappel des règles déontologiques de l'organisme		
*exclusion du pool des experts consultables		
*signalement de l'expert à l'autorité administrative compétente		
*autres modalités (préciser en clair)		
Au cours des 3 dernières années, combien de cas d'omission de déclaration de liens d'intérêts pour des experts intérieurs ont été identifiés au sein de votre organisme ?		
*question sans objet (les possibles liens d'intérêt ne sont pas recherchés)		
*nombre de cas d'omission de déclaration de liens d'intérêts pour des experts intérieurs : ...		
1-12 Modalités de protection des experts extérieurs contre des dénonciations malveillantes ou calomnieuses :		
*Mis en œuvre des règles générales de « protection fonctionnelle » des collaborateurs occasionnels de la fonction publique		
*autres modalités (préciser en clair)		
Au cours des 3 dernières années, combien de fois ont dû être mises en œuvre des dispositions visant à protéger des experts extérieurs au sein de votre organisme ?		

1-13 Modalités de protection des experts intérieurs contre des dénonciations malveillantes ou calomnieuses :		
*Mis en œuvre des règles générales de « protection fonctionnelle » des collaborateurs occasionnels de la fonction publique		
*autres modalités (préciser en clair)		
Au cours des 3 dernières années, combien de fois ont dû être mises en œuvre des dispositions visant à protéger des experts intérieurs au sein de votre organisme ?		
*pour des experts extérieurs		
1-14 Modalités de gestion de dissensus au sein des groupes d'experts (que les experts soient externes ou internes):		
*s'il en est, les avis minoritaires sont-ils explicitement signalés ?		
Dans l'affirmative, indiquer si la nature de la divergence est spécifiée (par exemple en annexe du rapport)		
Ces avis minoritaires sont-ils nominativement identifiés ?		
1-15 Une distinction est-elle opérée entre le rapport produit par les experts (dans le cas de figure où sont inclus des experts extérieurs) et l'avis (ou les préconisations) de votre organisme sur le sujet d'étude ?		
Dans l'affirmative, préciser les modalités de gestion d'éventuels désaccords d'experts extérieurs sur certaines préconisations de l'organisme figurant dans l'avis ? (en clair)		
2-Dispositions mises en œuvre aux fins de vérifier l'application de ces principes		
2-1 Votre organisme a-t-il mis en place un comité de déontologie (ou toute instance recouvrant un domaine assimilé) ?		
Dans l'affirmative, préciser :		
*si de ce comité répond à une obligation réglementaire		
*la composition de ce comité de déontologie (en clair, nombre, qualité des membres)		
*la place de ce comité dans l'organigramme (en clair)		
*les fonctions de ce comité de déontologie (en clair)		
2-2 Est-ce que des représentants de la société civile (parties prenantes des sujets traités par l'organisme) sont impliqués dans la mise en œuvre des règles de déontologie ?		
Dans l'affirmative:		
*préciser le rôle de ces représentants en matière de respect des règles de déontologie (en clair)		
*donner des illustrations jugées significatives de l'action de ces représentants en matière de respect des règles de déontologie (avec en particulier des exemples des suites données aux avis rendus par ces représentant)		

3-Modalités du dialogue avec la société civile

3-1 Des représentants de la société civile (parties prenantes sur les sujets traités par l'organisme) siègent-ils dans les instances délibératives de l'organisme?		
Dans l'affirmative, préciser :		
*quelle(s) est(sont) les instance(s) délibérative(s) ? (en clair)		
*le nombre de représentants en regard du nombre total de membres des instances		
*le mode de désignation de ces représentants (en clair)		
3-2 Existe-t-il au sein de votre organisme une instance consultative où siègent des représentants de la société civile (parties prenantes sur les sujets traités par l'organisme) ?		
Dans l'affirmative :		
*préciser l'objet de ces avis consultatifs (plusieurs réponses possibles) :		
- les priorités générales de la politique scientifique et technique de l'organisme		
- les choix des sujets traités par l'organisme [notamment des auto-saisines]		
- les procédures de sélection des experts travaillant pour l'organisme : experts extérieurs et/ou intérieurs ?		
- le respect des règles déontologiques dans la pratique de l'organisme		
- autres domaines ?) (en clair)		
*préciser les modalités de prise en compte des avis/recommandations formulés par cette instance consultative (pour chacun des domaines sur lesquels ils peuvent porter) (en clair)		
*donner des illustrations jugées significative des effets que ce dialogue avec des représentants de la société civile a sur la pratique de l'expertise scientifique et technique dans les différents domaines sur lesquels peuvent porter les avis/recommandati		
3-3 Votre organisme a-t-il mis en place des procédures de consultation publique sur ses avis ou rapports d'expertise scientifique et technique avant leur finalisation ?		
Dans l'affirmative :		
*de telles consultations publiques sont-elles systématiques ?		
Si elles ne sont pas systématiques, selon quels critères certains dossiers font ils l'objet de consultations publiques ? (en clair)		
*quelles suites sont données aux commentaires et préconisations issues de la consultation ?		
- réponse individuelle aux internautes		
- regroupement des réponses par thème		
- pas de réponse autre que la version finale, éventuellement modifiée, des avis/rapports		
- Effets de processus de consultation publique sur les avis et rapports d'expertise : donner des illustrations jugées significatives dans les différents domaines sur lesquels peuvent porter les avis/recommandations formulés (en clair)		

4- Mise en œuvre des procédures d'enregistrement des signalements adressés aux organismes, respectivement d'origine interne ou externe

4-1 Une procédure d'enregistrement d'alertes concernant l'environnement et/ou la santé publique a-t-elle été mise en place par votre organisme ?

Dans l'affirmative :

*au cours des 3 dernières années, combien de cas de signalements ont été faits ?

- d'origine interne

- d'origine externe (barrer la mention si seuls sont enregistrées les alertes d'origine interne)

*sur quels supports sont enregistrés les signalements internes et externes ?

(indiquer en clair si les signalements internes et externes sont enregistrés sur le même support)

signalements internes

- archives papier

- support numérique

- autre support (en clair)

signalements externes

- archives papier

- support numérique

- autre support (en clair)

4-2 Quels dispositifs de sécurité sont mis en place pour assurer la confidentialité des informations identifiantes (nom du déclarant ou de l'entité visée par l'alerte) ? (en clair)

4-3 Quelle est la durée de conservation des données recueillies ?

4-4 Quelle est la place dans l'organigramme de l'organisme de l'unité chargée de l'enregistrement ? (en clair)

Même question pour l'unité en charge de la conservation des données (en clair)

(préciser en clair s'il s'agit de la même unité)

4-5 Existe-t-il une unité spécifique en charge de l'exploitation des informations fournies lors de telles alertes ?

Dans l'affirmative, préciser sa place dans l'organigramme (en clair)

Dans la négative, préciser comment sont traitées ces informations (en clair)

4-6 Quels sont les critères adoptés par votre organisme pour juger de la recevabilité des signalements et pour repérer ceux qui sont évocateurs d'alertes ? (en clair)		
4-7 Quelles sont les suites données à ces alertes ?		
4-7-1 celles classées « sans suite » ; préciser :		
- le devenir des informations collectées (en clair)		
- les modalités d'information de la personne à l'origine du signalement, et le contenu de cette information (en clair)		
4-7-2 celles évocatrices d'alertes possibles; préciser :		
- existe-t-il une unité dédiée en charge de cette instruction ?		
4-7-3 Dans l'affirmative, préciser sa place dans l'organigramme (en clair)		
Dans la négative, est-ce une unité normalement chargée du thème dont relèverait le signalement ?		
- des experts extérieurs sont-ils associés à l'examen de ces signalements ?		
4-7-4 Dans l'affirmative, préciser les modalités de cette participation (en clair)		
- des représentants de la société civile sont-ils impliqués dans ce suivi ?		
4-7-5 Dans l'affirmative, préciser les modalités de cette participation (en clair)		
4-8 Quelles sont les modalités d'information de la personne à l'origine du signalement sur les suites qui lui ont été données ? (en clair)		
Et quel est le contenu de cette information (en clair) ?		
4-9 Quels sont les critères et les modalités d'information de l'autorité sanitaire et/ou environnementale compétente en cas de signalement évocateur d'une possible alerte ? (en clair)		
4-10 Illustrer, par quelques exemples, l'impact de ces procédures de signalement d'alertes (internes ou externes) sur l'activité de l'organisme (en clair)		